



## Attestation de superficie de la partie privative « LOI CARREZ »

N° dossier : 2024-06-026

### Situation de l'immeuble visité par : BOURREAU Jérémy

17 Rue d'Ormesson - Lot N°237  
+ Box N °237 Lot N°112 (côté Rue de Jouarre)

77240 VERT ST DENIS



### Désignation des locaux

Maison individuelle comprenant :  
Box N°237 , Vide Sanitaire, Entrée, Cage Esc 1, Plcd sous Esc, Dgt 1,  
Cuisine, Séjour, SAM, WC, Palier 1, Dgt 2, SDE, SDE-WC, Cage Esc 2, Plcd  
1, Chambre 1, Plcd 2, Chambre 2, Pièce à usage CH 3, Plcd 3, Plcd 4, Palier  
2, Pièce 1, Grenier aménageable , Combles perdus

**Superficie de la partie privative : 91.76 m<sup>2</sup>**  
**QUATRE VINGT ONZE METRES CARRES ET SOIXANTE SEIZE CENTIEMES**

Désignation des locaux	Superficie (m <sup>2</sup> ) « Loi Carrez »	Surface non prises en compte dans la « Loi CARREZ » (m <sup>2</sup> ) (<1.80 m)	Superficies hors « Loi CARREZ » (m <sup>2</sup> )
Box N°237 – Non mesurable : Pas de clés			
Entrée	8.01		
Plcd sous Esc	1.12	0.43	
Dgt 1	1.22		
Cuisine	9.10		
Séjour	13.83		
SAM	13.60		
WC	1.03		
Palier 1	2.96		Embrasure Mur : 0.10
Dgt 2	1.76		
SDE	5.44		
SDE-WC	2.75		
Plcd 1	0.61		
Chambre 1	10.82		
Plcd 2	1.20		
Chambre 2	9.33		
Pièce à usage CH 3	8.30	0.42	
Plcd 3	0.34		
Plcd 4	0.34		
Palier 2			Palier 2 : 2.36
Pièce 1			Pièce 1 : 9.37 (Surface au sol pour info 13.86)
Grenier aménageable			Grenier aménageable : 13.77 (Surface au sol pour info 26.16)
<b>Totaux</b>	<b>91.76 m<sup>2</sup></b>	<b>0.85 m<sup>2</sup></b>	<b>25.60 m<sup>2</sup></b>

#### Pour information :

JB : 10 Rue Pipe Souris 77 000 MELUN - Tél : 01 78 49 81 68 – Siret N° 789 333 929 00030  
Port : 06 08 37 00 31 ou 06 33 68 64 82 - Code APE : 7120 B – Police Assurance AXA N° 10599802104  
2024-06-026 - 17 Rue d'Ormesson - Lot N°237 + Box N °237 Lot N°112 (côté Rue de Jouarre) 77240 VERT  
ST DENIS

Surface habitable du bien (m<sup>2</sup>) au sens de l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation : 91.76 m<sup>2</sup>

## Exécution de la mission

Opérateur : BOURREAU Jérémie  
Police d'assurance : AXA ASSURANCE Police n° 1059 980 2104 (01/01/2025)  
Date d'intervention : 14 juin 2024

## Propriétaire

IND CARRIER  
17 Rue d'Ormesson - Lot N°237 + Box N °237 Lot N°112 (côté Rue de Jouarre)  
77240 - VERT ST DENIS

## Références réglementaires

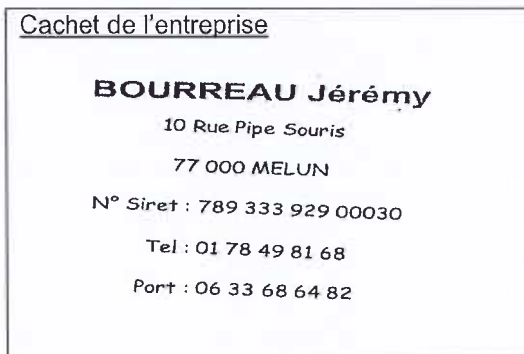
- Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (1) et plus précisément l'article 15.
- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « Alur »
- Certification de la superficie privative conformément à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, publié le 12 décembre 1965.
- Article L721-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Article R111-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Décret n°97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété, dite « loi CARREZ ».

*ART.4.1 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.*

*ART.4.2 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4.1.*

*ART.4.3 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: Le jour de la signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, le notaire, ou l'autorité administrative qui authentifie la convention, remet aux parties, contre émargement ou récépissé, une copie simple de l'acte signé ou un certificat reproduisant la clause de l'acte mentionnant la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction du lot vendu, ainsi qu'une copie des dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 lorsque ces dispositions ne sont pas reprises intégralement dans l'acte ou le certificat.*

### Cachet de l'entreprise



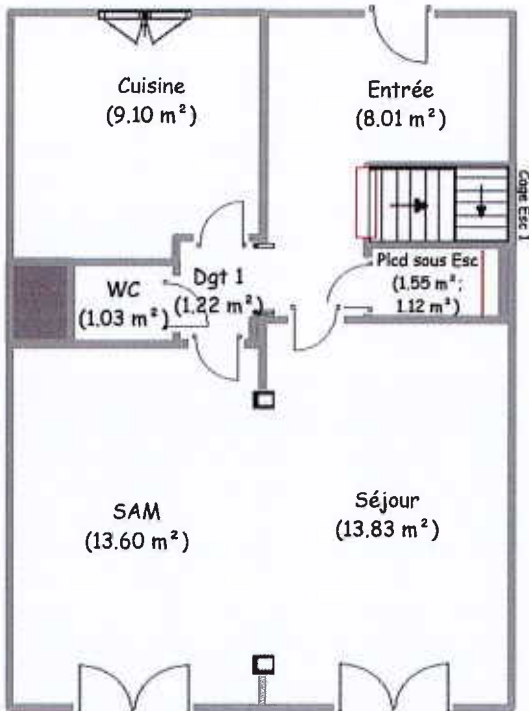
Date du rapport : Le 14 juin 2024

M BOURREAU  
10 Rue Pipe Souris  
77 000 MELUN

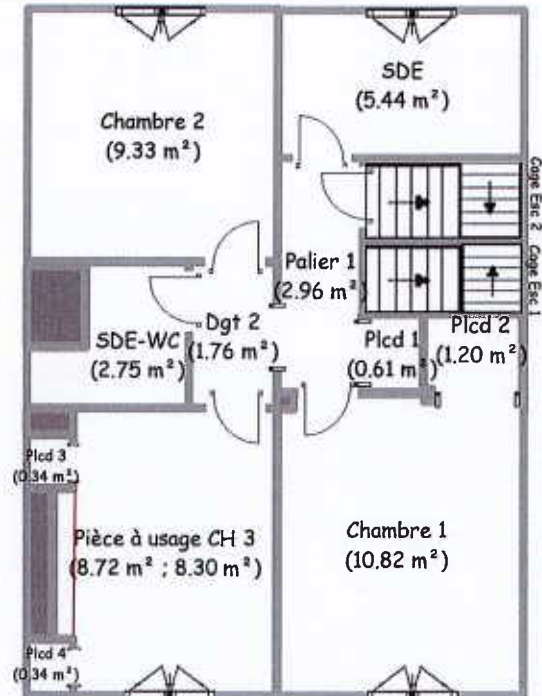
Signature du rédacteur

# Schéma

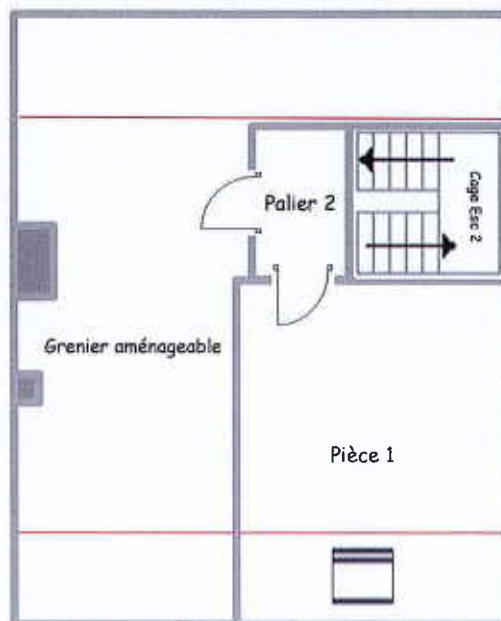
Croquis : Maison Principale - RDC



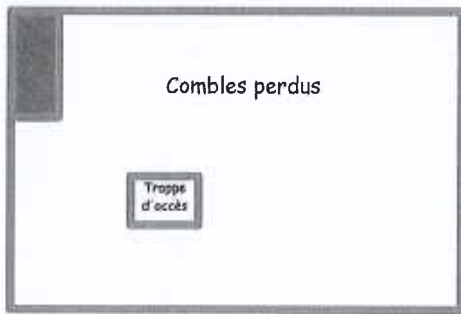
Croquis : Maison Principale - 1er étage



Croquis : Maison Principale - 2e étage



Croquis : Maison Principale - 3e étage



Croquis : Annexe Maison - Box N°237 - Lot N°112, côté Rue de Jouarre

